



IMMOMOURY

**Construction du hall industriel et de bureaux  
rue des Alouettes à Milmort : supplément de prix  
Conflit d'intérêt**

Conformément à l'article 8 de l'Arrêté Royal du 13 juillet 2014, le conseil d'administration de Moury Management SA, administrateur statutaire unique de Immo Moury SA, informe que son administrateur, Monsieur Gilles-Olivier Moury, est en situation de conflit d'intérêt concernant la validation du supplément de prix pour la construction du hall industriel avec bureaux, rue des Alouettes à Milmort<sup>1</sup>.

Pour pallier les augmentations de coûts dans la construction depuis la remise de son offre en octobre 2021, Les Entreprises Gilles Moury SA ont réclamé un supplément de prix à Immo Moury dans le cadre de la construction du hall industriel à Milmort qui s'est achevée en décembre 2022.

Conformément au bail signé avec le locataire, l'indexation du loyer est appliquée à partir du mois précédent la signature du bail (09/2021), ce qui signifie que Immo Moury a bénéficié d'une indexation plus importante qu'estimée pour la période des travaux, celle-ci se justifiant par la conjoncture économique difficile et la hausse des prix.

De ce fait, les administrateurs indépendants ont accepté de payer un supplément de prix de € 349.895 TVAC aux Entreprises Gilles Moury SA, le rendement locatif brut annuel initial de 5% pouvant être maintenu.

Les administrateurs indépendants ont confirmé que cette opération est réalisée à des conditions de marché normales.

Cette transaction sera détaillée dans le rapport annuel 2022-2023 ainsi que présentée à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2023.

Pour toute information complémentaire :

Sonia Laschet  
Directrice financière

Email : [slaschet@immomoury.com](mailto:slaschet@immomoury.com)  
Tél : +32 4 344 72 08

Gilles-Olivier Moury  
Administrateur-délégué

Email : [gomoury@immomoury.com](mailto:gomoury@immomoury.com)  
Tél : +32 344 72 11

---

<sup>1</sup> Opération en conflit d'intérêt publiée dans le communiqué du 7 décembre 2021